



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau des élections et de la réglementation**

**Arrêté n°2024 DCL/BER-500 en date du 14 juin 2024**

**instituant la commission départementale de propagande pour les quatre circonscriptions du département de la Vienne relative aux élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024**

Le Préfet de la Vienne

**VU** le code électoral ;

**VU** le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

**VU** la circulaire ministérielle du 11 juin 2024 relative à l'organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

**VU** l'arrêté n°2024-SG-DCPPAT-11 en date du 22 avril 2024, donnant délégation de signature à Monsieur Etienne BRUN-ROVET, sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;

**VU** l'ordonnance n° 24/124 du 14 juin 2024 de la Première Présidente de la Cour d'Appel de Poitiers ;

**VU** la désignation de la Poste du 12 juin 2024 ;

**SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Vienne.

## **A R R E T E**

**Article 1** – En vue des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, il est institué, dans le département de la Vienne, une commission de propagande départementale commune aux quatre circonscriptions.

**Article 2** – La commission départementale de propagande est composée comme suit :

► **Pour le premier tour :**

- **Monsieur Stéphane WINTER**, premier vice-président du Tribunal judiciaire de Poitiers, **président titulaire** – **Madame Isadora GROSSER**, juge d'instruction au tribunal judiciaire de Poitiers, **présidente suppléante** ;

- **Monsieur Nicolas SEBILEAU**, Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité à la Préfecture de la Vienne, **membre titulaire** – **Monsieur Benoît HABERT**, chef du bureau des élections et de la réglementation à la Préfecture de la Vienne, **membre suppléant** ;

- **Monsieur Sébastien GAGNAIRE**, Animateur Opérations Clients, Établissement Courrier Centre Vienne, Branches Service, **membre titulaire**.

► Pour le second tour :

- **Monsieur Stéphane WINTER**, premier vice-président du Tribunal judiciaire de Poitiers, **président titulaire** – **Monsieur Sébastien VANDROMME-DEWEINE**, juge au tribunal judiciaire de Poitiers, **président suppléant** ;
- **Monsieur Nicolas SEBILEAU**, Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité à la Préfecture de la Vienne, **membre titulaire** – **Monsieur Benoît HABERT**, chef du bureau des élections et de la réglementation à la Préfecture de la Vienne, **membre suppléant** ;
- **Monsieur Sébastien GAGNAIRE**, Animateur Opérations Clients, Établissement Courrier Centre Vienne, Branches Service, **membre titulaire**.

**Article 3** – Le secrétariat de la commission est assuré par Madame Brigitte MÉTAIS et Madame Aurélia ROUX, représentant la Préfecture de la Vienne.

**Article 4** – Les candidats, leurs remplaçants ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission de propagande concernant leur circonscription.

**Article 5** – La commission se réunira, pour le premier tour le mardi 18 juin à 18h, et pour le second tour le mardi 2 juillet à 18h, dans les locaux de l'entreprise Jacky Perrenot, Rue des Entreprises, 86440 MIGNE-AUXANCES.

**Article 6** – Le secrétaire général de la préfecture ainsi que le président de la commission départementale de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Vienne.

Poitiers, le 14/06/2024

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Etienne BRUN-ROVET